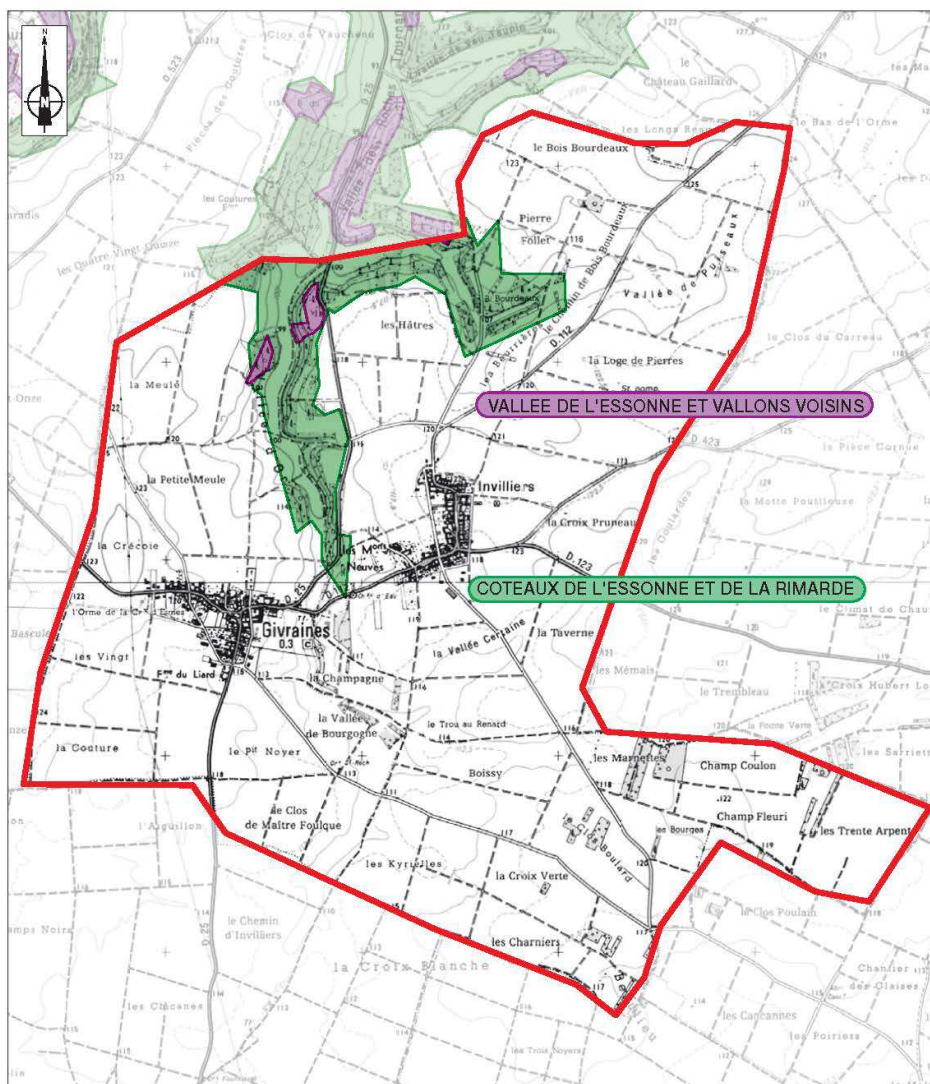


La commune est concernée par la ZSC (n° FR2400523) "Vallée de l'Essonne et vallons voisins". D'une superficie totale de 969,2 ha, ce site Natura 2000 s'étend sur 33 communes et se localise au Nord du bourg de Givraines, au sein de la vallée sèche. Il constitue l'entité la plus étendue et la plus remarquable du Loiret au titre de la flore calcicole. Il est à noter que le périmètre de ce site Natura 2000 est actuellement en cours de révision.

La présence d'une ZSC rend nécessaire la réalisation d'une étude d'incidences si les zones urbanisables du PLU risquent de porter atteinte à ce patrimoine spécifique.



II.2.2 - PRISE EN COMPTE DU MILIEU NATUREL COMMUNAL : MÉTHODE

La réalisation d'inventaires exhaustifs sur l'ensemble de la commune n'a pas été envisagée en regard des objectifs de l'étude environnementale menée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

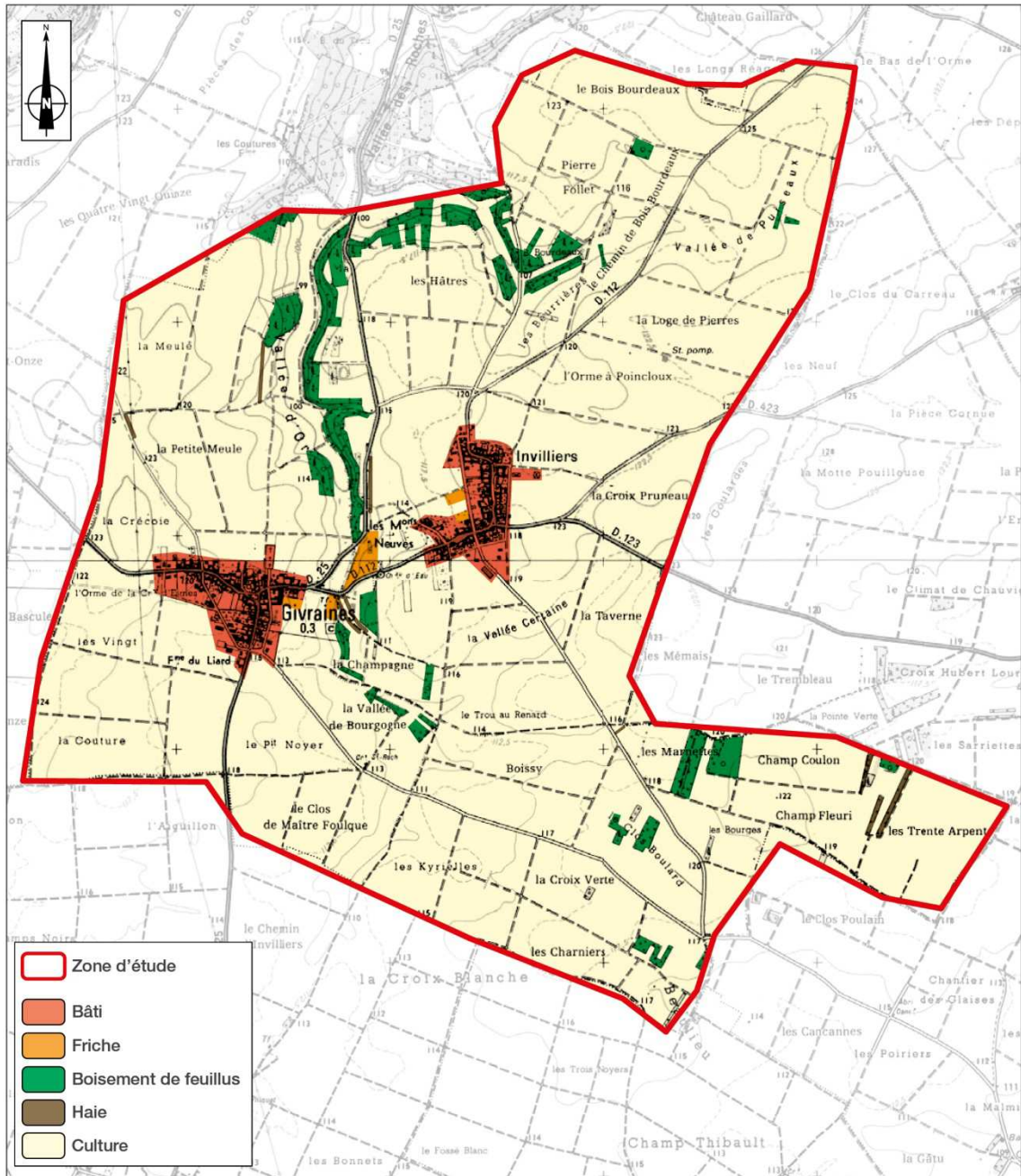
Il a été préféré une prise en compte attentive des terrains proches des secteurs bâtis, les plus susceptibles de s'ouvrir à l'urbanisation, couplée à un échantillonnage du reste de la commune. Ainsi, plusieurs secteurs éloignés du bourg ont également été prospectés. Ils ont été retenus pour leur représentativité du contexte local, sans préjuger de leur intérêt potentiel.

Les investigations ont été menées par deux chargés d'études d'IEA, un botaniste et un fauniste, le 6 juin 2012.

II.2.3 - OCCUPATION DU SOL ET VEGETATION

Hors zones urbanisées ou bâties, la commune de Givraines se compose de trois grands types d'occupation du sol :

- zone agricoles : friches, cultures et jachères,
- boisements thermophiles de feuillus,
- pelouses calcicoles.



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE GIVRAINES (45)
OCCUPATION DU SOL

0 1km

 Institut d'Écologie Appliquée
 2015

- **Les espaces agricoles**

Les grandes parcelles cultivées (code Corine Biotopes 82.11) recouvrent une majorité du territoire communal et ceinturent l'ensemble du bourg.

Les cultures, par leur exploitation, ne permettent pas le développement d'une flore adventice très diversifiée et intéressante. On rencontre tout de même sur les chemins et les parcelles en jachère une flore nitrophile typique de ces milieux : l'Amarante réfléchie (*Amaranthus retroflexus*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), la Morelle noire (*Solanum nigrum*).

Certaines zones de jachère (code Corine biotopes : 87.1) sont présentes entre le bourg de Givraines et le hameau d'Intvilliers, à hauteur de la jonction entre la RD 25 et la RD 112.

Ces zones prennent un aspect prairial après quelques années de mise en repos et sont colonisées par des espèces de Graminées, notamment le Fromental (*Arrhenatherum elatius*). Peu d'espèces bisannuelles caractéristiques des friches et des jachères s'y expriment. Le cortège floristique, dominé par le Fromental, est également constitué d'autres graminées sociales comme l'Avoine folle (*Avena fatua*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*).

Certaines parcelles présentent des stades d'enfrichement plus avancés, avec la colonisation ponctuelle par des ligneux tels que le Prunellier (*Prunus spinosa*) et l'Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*). Les espèces bisannuelles et vivaces caractéristiques des friches telles que la Picride fausse vipérine (*Picris echioides*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*) et l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*) s'y développent. Cet habitat est présent sur certaines parcelles adjacentes au bourg de Givraines et au hameau d'Intvilliers.



Photo 5 : Formation à Fromental de bord de route

Un second type de friche est présent à proximité immédiate du hameau d'Intvilliers. Il s'agit de jachères fleuries (code Corine Biotopes 87.1). L'espèce dominante est le Sainfoin (*Onobrychis viciifolia*) et elle est

accompagnée d'autres espèces à fleur comme la Luzerne cultivée (*Medicago sativa*), le Coquelicot (*Papaver rhoeas*) et le Mélilot officinal (*Melilotus officinalis*).



Photo 6 : Friche post-culturelle (IEA)

Aucune espèce ni aucun habitat d'intérêt patrimonial n'ont été relevés lors des prospections de juin.

Les prairies de fauche ne présentent pas un cortège floristique suffisamment diversifié pour pouvoir être qualifiées d'intérêt communautaire. Ces espaces agricoles ne présentent donc pas de sensibilité particulière vis-à-vis de la flore.

- **Les boisements thermophiles de feuillus**

Ces boisements à faciès de Chênaie-charmaie (code Corine Biotopes 41.2) sont principalement localisés sur les coteaux des vallées sèches. D'autres bosquets de même type sont présents ponctuellement sur le territoire communal mais ils n'occupent jamais d'importantes surfaces.

Les espèces arborées qui composent ces boisements sont le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) dans les secteurs plus secs, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) dans les endroits plus humides, l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et le Charme (*Carpinus betulus*).

La strate arbustive est formée essentiellement d'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), d'Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*), de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et de Prunellier (*Prunus spinosa*).

La végétation de sous-bois est assez peu diversifiée. Elle est constituée notamment de Ronce commune (*Rubus gr. fruticosus*), de Lierre grimpant (*Hedera helix*), d'Alliaire (*Alliaria petiolata*), de Benoîte commune (*Geum urbanum*) et de Violette (*Viola sp.*).

Aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été inventoriée dans cet habitat qui ne représente pas d'enjeu particulier.



Photo 7 : Chênaie-charmaie

- **Les pelouses calcicoles (Mesobromion)**

Cet habitat, rattaché au code Corine Biotopes 34.322, est déterminant de ZNIEFF en région Centre et d'intérêt communautaire (code Natura 2000 : 6210). Il est localisé dans la vallée sèche qui traverse la partie Nord du territoire communal de Givraines (la Vallée d'Or).

La fermeture du milieu, par l'avancée des boisements décrits précédemment, induit une dégradation et une disparition de ces pelouses. Leur présence sur le territoire communal s'amenuise et seuls quelques secteurs relictuels persistent.

Malgré cet état de dégradation prononcé, la diversité floristique de ces pelouses demeure intéressante. Le cortège floristique se constitue notamment d'Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*), de Thym faux pouliot (*Thymus pulegioides*), de Brize intermédiaire (*Briza media*) et de Séséli des montagnes (*Seseli montanum*).

En outre, deux espèces d'intérêt patrimonial ont également été inventoriées dans cet habitat. Il s'agit de la Cardoncelle molle (*Carduncellus mitissimus*) et de la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*). Ces deux espèces sont déterminantes de ZNIEFF en région Centre et la première est protégée au niveau régional.

Une diversité relativement intéressante d'Orchidacées s'y développe également (données provenant du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien). On y retrouve notamment :

- l'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*),
- l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*),
- l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*),
- l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*).

À noter que les trois premières espèces sont déterminantes de ZNIEFF en région Centre.

Ces reliques de pelouses calcaires représentent un enjeu fort à l'échelle du territoire communal. Il s'agit d'habitats qui abritent de nombreuses espèces déterminantes de ZNIEFF ou bien protégées. Leur état est très dégradé ce qui limite leur intérêt actuel. Une ouverture du milieu permettrait

probablement de retrouver rapidement un habitat d'intérêt communautaire et d'importance prioritaire (6210*-15).



Photo 8 : Pelouse calcicole du Mesobromion

- **Conclusion relative à la flore**

La Vallée d'Or, qui abrite des reliques de pelouses calcicoles (habitat d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF en région Centre) représente un enjeu fort à l'échelle du territoire communal. Elle abrite notamment deux espèces déterminantes de ZNIEFF en région Centre dont une est protégée à l'échelle régionale.

Les espaces agricoles et les boisements ne représentent quant à eux aucun enjeu du point de vue floristique.

II.2.4 - FAUNE

Les prospections faunistiques ont été menées selon une approche qualitative, c'est-à-dire par affûts, points d'écoutes temporaires et observations directes.

L'attention a été portée principalement sur la macrofaune ; pour les insectes, seules ont été ciblées les espèces à caractère patrimonial et/ou protégées.

Les prospections ont été effectuées en journée, en conditions météorologiques favorables : les températures clémentes (20 °C) et le relatif couvert nuageux ont permis l'expression de l'ensemble des cortèges faunistiques.

- **Les Insectes**

La recherche des Insectes à valeur patrimoniale s'est concentrée sur les Coléoptères arboricoles (saproxyliques) en milieux boisés et sur les Criquets et Papillons des prairies sèches sur sols calcaires (prairies thermophiles).

Aucune espèce protégée n'a été relevée durant ces observations qui, rappelons-le, ne présentaient aucun caractère d'exhaustivité.

Toutefois, on retiendra l'observation d'une Cigale, la Cigale des montagnes, arrivant ici en extrême limite Nord de son aire de répartition en France au Nord de la commune (Vallée d'Or).

Après renseignement auprès du Muséum d'Histoire Naturelle d'Orléans (Michel BINON), il apparaît que l'individu observé appartient au genre *Cicadetta* gr. *montana*, représenté en région Centre par au moins deux espèces uniquement différenciables par leurs stridulations. En raison de la température trop faible, l'individu observé n'a produit aucun son.



Photo 9 : Cigale des montagnes (Givraines, 6 juin 2012)

• *Les Reptiles et Amphibiens*

Les milieux en eau pérennes sont absents sur le territoire communal. Ce contexte ne permet pas le maintien de populations d'Amphibiens.

En revanche, les coteaux boisés thermophiles sont favorables à plusieurs Reptiles. La Vipère aspic (*Vipera aspis*) a ainsi été trouvée à deux reprises, sur un chemin herbeux de la Vallée d'Or et en lisière du bois proche du château d'eau, entre Givraines et Intvilliers.

Sur la partie revêtue de l'embase du château d'eau, un Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a également été vu.

Par ailleurs, les présomptions de présence concernant le Lézard vert (*Lacerta bilineata*) sont importantes sur les lisières les mieux exposées des bois au Nord de la commune (non observé).

Toutes ces espèces sont protégées réglementairement sur le territoire national.

• *L'avifaune*

On se reportera au tableau annexé au présent rapport pour la liste complète des espèces recensées le 6 juin 2012 sur la commune (27 espèces au total).

Une d'entre elles est inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux : le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), dont un mâle a été vu en vol au Nord-Ouest du bourg de Givraines. Si aucune preuve de nidification n'a été trouvée, l'espèce est ici sur son milieu de prédilection et une reproduction est donc plausible.

Les secteurs bâtis, avec les jardins incluant des arbres fruitiers, se sont révélés attractifs pour de nombreux Passereaux, sans qu'aucune espèce remarquable n'ait été mise en évidence. Dix-huit espèces ont été observées dans les secteurs déjà urbanisés.

• *Les Mammifères*

Bien que cité comme effectuant des transits entre les grands massifs du Bassin parisien en empruntant les vallées boisées, aucun indice de présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) n'a été trouvé. En revanche, les bois et bosquets Nord de la commune sont fréquentés par le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le Sanglier (*Sus scrofa*). Ces peuplements appartiennent à la population comprise depuis la forêt d'Orléans, le bois de Bel-Ébat et les vallées boisées du Gâtinais et du Sud de l'Essonne.

Pour les plus petites espèces, le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) et le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sont en assez bonne densité à proximité des boisements, en compagnie de leurs prédateurs : Renard roux (*Vulpes vulpes*) et Fouine (*Martes foina*). La Belette (*Mustela nivalis*) est également apparue en assez bonne densité, notamment aux abords du château d'eau. Dans le sous-bois à proximité, le Campagnol souterrain (*Pitymys subterraneus*) et la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*) ont été notés grâce à leurs indices caractéristiques.

Enfin, la présence du Hérisson (*Erinaceus europaeus*) est attestée dans le bourg de Givraines. Ce dernier bénéficie d'une protection réglementaire au plan national.

Un dernier point concerne les Chiroptères, pour lesquels aucune prospection spécifique n'est intervenue. Des contacts locaux font cependant état de survols en divers sites de la commune. Il n'est pas connu de cavité souterraine susceptible d'abriter des Chauves-souris durant la période hivernale. De ce fait, les espèces potentiellement présentes sont celles montrant les mœurs les plus commensales, c'est-à-dire pouvant trouver refuge, en été comme en hiver, dans les habitations. Sur la base des connaissances actuelles des peuplements dans le Loiret et en considérant les caractéristiques environnementales de la commune de Givraines, peu d'espèces peuvent se maintenir durablement à proximité des zones susceptibles de s'ouvrir à l'urbanisation.

Il s'agit en premier lieu de la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et de la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) dont on connaît la forte capacité d'adaptation et la préférence pour les habitations humaines quant il faut trouver un gîte de mise-bas ou d'hivernage.

Comme toutes les Chauves-souris, ces deux espèces sont protégées sur le territoire national, mais sont toutefois considérées communes à très communes dans le département du Loiret (d'après le Plan Régional d'actions Chiroptères 2009-2013 de la région Centre).

En l'absence de prospections spécifiques, il est hasardeux d'estimer les probabilités d'existence de colonies d'autres espèces. Il convient toutefois de relever que le projet d'extension de l'urbanisation sur

le territoire de Givraines ne concerne pas d'espace pouvant présenter un intérêt majeur pour les populations locales de Chiroptères.

- **Conclusion relative à la faune**

Le territoire communal, largement dominé par un vaste parcellaire agricole, n'offre de fortes potentialités que pour un nombre restreint d'espèces, les plus adaptées aux milieux ouverts simplifiés.

De ce fait, les éléments discordants (secteurs bâtis et zones de boisements) concentrent l'essentiel des espèces.

Pour la faune, les espèces bénéficiant d'une protection réglementaire sont cependant assez communes et ne représentent pas d'enjeu particulier en termes de conservation dans le cadre du PLU.

II.2.5 - CORRIDORS BIOLOGIQUES

- **Généralités**

La Trame verte et bleue (TVB) est un engagement du Grenelle de l'environnement qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour les espèces animales et végétales. La TVB est constituée de continuités écologiques qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle biologique. Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La Trame verte et bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité qui doit prendre en compte l'ensemble des outils et recommandations établis au travers des différentes actions présentes sur le territoire. Elle permet également d'intégrer une réflexion sur le fonctionnement écologique des milieux naturels et des espèces dans l'aménagement du territoire.

- **Zonages dans l'environnement du projet**

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Centre a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 janvier 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014.

Les documents sont mis en ligne et consultables sur le site de la DREAL Centre.

La commune de Givraines, située dans le bassin de vie de Pithiviers, est concernée par trois des sous-trames définies dans le SRCE :

- la sous-trame des milieux boisés,
- la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires,
- la sous-trame des bocages et autres structures ligneuses linéaires.

Une trame Verte et Bleue a été réalisée à l'échelle du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (BIOTOPE - 2014) précisant ainsi les éléments localisés dans le SRCE. Deux types de continuités écologiques sont présents (Cf. cartes ci-après) :

- les continuités écologiques des milieux boisés,
- les continuités écologiques des milieux calcicoles.

Les deux continuités écologiques se superposent au niveau d'un ensemble de vallées sèches avec des réservoirs de biodiversité un peu plus développés pour la continuité écologique des milieux boisés. De plus, quelques espaces relais localisés au Sud du territoire communal permettent d'identifier la présence de corridors potentiels pour cette même continuité.

Les enjeux liés à la trame verte et bleue se situent donc principalement au niveau de ces deux continuités écologiques qui débutent dans la partie Sud du territoire communal puis s'élargit à mesure que l'on progresse vers le Nord. Elles forment un corridor biologique important à l'échelle du Loiret mais également à l'échelle interrégionale pour les échanges entre le Loiret et le département de l'Essonne.

Ces vallées font partie du complexe de la vallée de l'Essonne et de la Rimarde qui est un corridor de déplacement important vis-à-vis de l'entomofaune, des mammifères (Chevreuil, Sanglier, etc.) et des espèces végétales. Il permet notamment de relier les boisements Sud de la région Île-de-France à la Forêt d'Orléans. Ce vaste corridor est également une zone nodale importante vis-à-vis des espèces de milieux ouverts et semi-ouverts.

On ne relève aucun élément de trame bleue sur la commune.

Au sein de l'enveloppe urbaine quelques jardins et d'anciens vergers ou zones "boisées" permettent de maintenir la biodiversité. Cependant, les éléments fragmentant sont beaucoup trop nombreux pour pouvoir observer des enjeux de fonctionnalité écologique au sein même du village.

Il existe donc des éléments écologiques fonctionnels et d'intérêt pour le maintien des continuités écologiques sur le territoire de la commune de Givraines. Ces éléments se situent hors des zones urbanisées.